

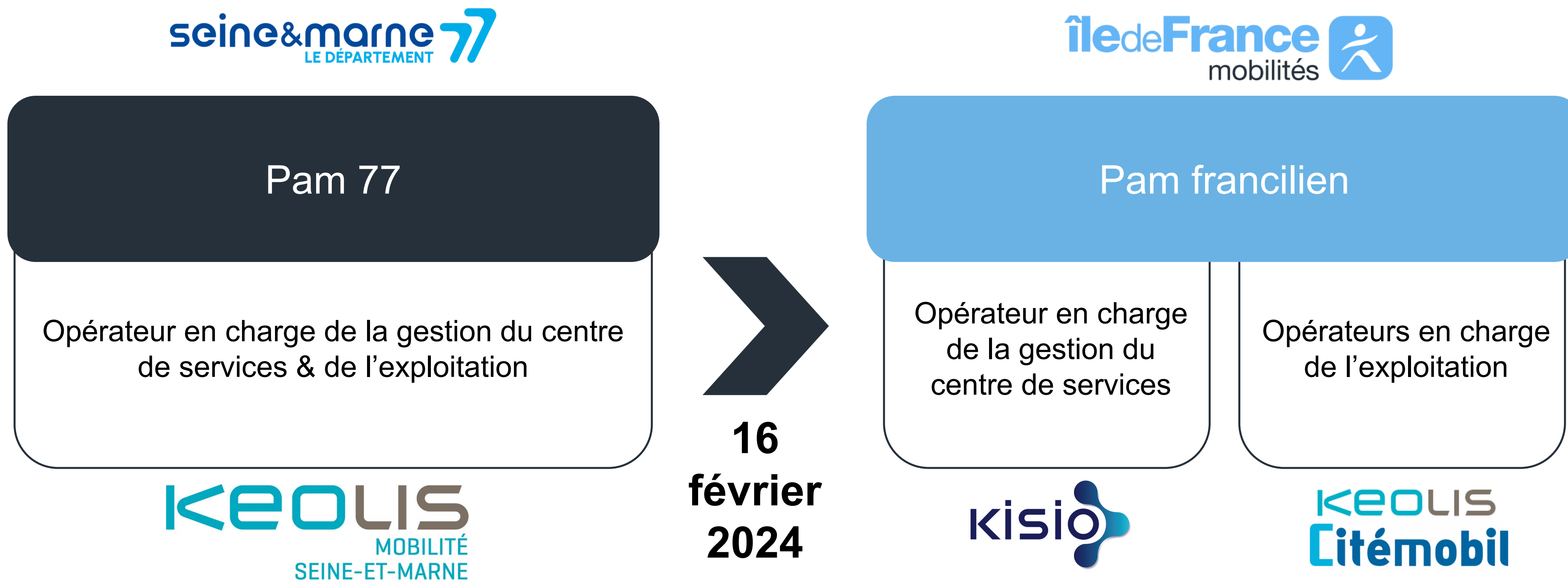
# Pam francilien

Webinaire usagers

# Introduction

Le service Pam et la régionalisation

De la gestion par le département de la Seine-et-Marne vers la gestion régionalisée : un renouveau du service afin de garantir une haute qualité de service et une satisfaction des usagers élevée



# Les nouveautés

Avant / après, ayant-droit, inscriptions, paiement, etc...

## Quels sont les évolutions ?

Ce qui NE CHANGE PAS	Ce qui change
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le fonctionnement et la qualité du service</li><li>• La <b>tarification</b> attractive régionale et le paiement des trajets</li><li>• Les <b>comptes usagers basculeront automatiquement</b>, seules des pièces justificatives et une validation des données personnelles seront demandées (courrier et courriel envoyés).</li><li>• Les <b>réservations régulières seront reprises</b>. Ouverture des réservations occasionnelles 1 mois avant la date de bascule du département dans le service régionalisé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nouveau guichet unique</b> pour réserver ses courses sur l'ensemble de la région + nouvelle plateforme téléphonique</li><li>• Nouveau <b>site internet régional</b>, nouvelle <b>application dédiée</b> et deux <b>agences</b> : commerciale et mobile</li><li>• Il ne sera plus nécessaire de justifier les motifs des courses</li><li>• Informations voyageurs : SMS envoyé la veille avant 19h, 30 minutes avant le transport et dès que le conducteur-accompagnateur est sur le lieu de prise en charge</li></ul>

## Modalités de transport :

- Du lundi au dimanche **toute l'année 7j/7** de 6h à minuit.  
**Vendredi et samedi : jusqu'à 00h30.**
- Les transports se font dans **toute l'Île-de-France** (trajets interdépartementaux permis) et à plus de 500 mètres en vol d'oiseau.
- Réservation possible **entre J-90 à J-7 (trajet régulier)** et **J-30 à la veille avant 12h (trajet occasionnel)** avant le déplacement souhaité.



## Une tarification intéressante :

Distance à vol d'oiseau	Tarif Pam 77	Tarif Pam francilien
De 500 mètres à moins de 15 km	2,00€	2,00€
De 15 à moins de 20 km	3,20€	3,20€
De 20 à moins de 25 km	4,00€	4,00€
De 25 à moins de 30 km	5,00€	5,00€
De 30 à moins de 35 km	6,25€	6,25€
De 35 à moins de 40 km	7,80€	7,80€
De 40 à moins de 45 km	9,75€	9,75€
De 45 à moins de 50 km	12,20€	12,20€
50 km et +	14,00€	14,00€

## Le compte Pam francilien :

Une fois inscrit au service Pam francilien pour réserver vos trajets occasionnels vous devez :

- **Créer votre compte Île-de-France Mobilités Connect** : il est utilisé pour se connecter au site et à l'application mobile.
- **Initialiser votre compte mobilité Pam francilien** : il est utilisé pour payer les trajets occasionnels :
  - Effectuer un premier paiement **pour initialiser le compte mobilité** en utilisant le moyen de paiement de votre choix.

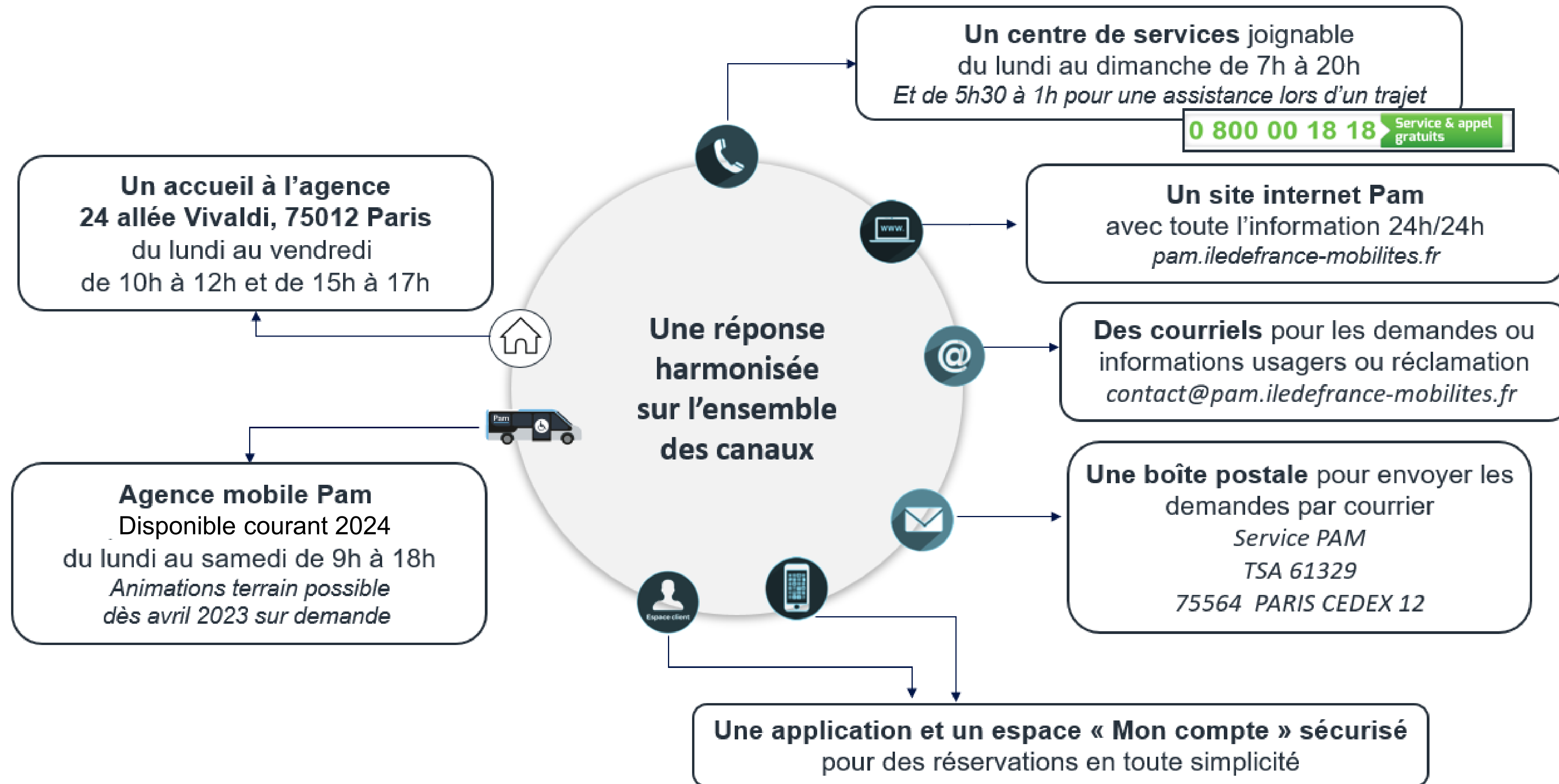




# Le centre de services unique

Nouveaux points de contact du service Pam

# Des points de contact transcanaux



# Les étapes du transfert pour les usagers du Pam 77

# Comment se passe concrètement le transfert des comptes ?

## Réinscription automatique avec vérifications des données à effectuer

Les comptes Pam 77 sont transférés vers le nouveau service Pam francilien avec les informations suivantes :

- Les informations personnelles
- Les coordonnées de l'utilisateur
- Vos trajets réguliers
- Les dossiers

- 1** Le centre de services vérifie les données de l'utilisateur et les informations liées grâce à un formulaire prérempli.
- 2** L'utilisateur corrige ou remplit les informations manquantes.
- 3** Le centre de services l'informe des pièces justificatives manquantes.
- 4** L'utilisateur est réinscrit.

**1<sup>er</sup> juin 2024 :**  
Date limite de paiement  
des dernières factures  
relatives au service Pam 77

*Passé ce délai, des  
relances seront adressées  
et les paiements devront  
être effectués auprès du  
Trésor Public.*

Les réclamations  
sont possibles jusqu'au 30  
avril 2024.

# Quels sont les documents justificatifs demandés ?

Selon la complétude de votre dossier, nous pourrions demander les pièces justificatives suivantes:

- CMI invalidité ou carte d'invalidité avec taux égal ou supérieur à 80%
- Carte stationnement (double barre)
- Notification APA mentionnant le niveau de GIR
  
- Une copie recto-verso de la pièce d'identité du bénéficiaire

Si vous effectuez la **démarche pour un mineur** :

- le livret de famille (enfant concerné et les parents)

Si vous effectuez la **démarche pour un mineur ou majeur sous tutelle / curatelle** :

- le livret de famille (enfant concerné et les parents)
- la lettre de jugement

Si vous souhaitez réserver des **trajets réguliers** :

- Formulaire de demande de trajet régulier à compléter.
- Pour un mineur à partir de 10 ans : la lettre d'autorisation pour le transport de mineur.

Pour souscrire au **prélèvement automatique** :

- L'autorisation de prélèvement automatique signée
- Votre relevé d'identité bancaire (RIB)

En cas de **prise en charge par un tiers payeur** :

- Le formulaire de prise en charge par un tiers : à faire compléter et signer par celui-ci ;
- Un justificatif d'identité de votre tiers payeur : copie recto verso de sa carte d'identité pour une personne physique / un extrait Kbis de moins de 3 mois pour une société / les statuts si c'est une association.

Si votre **tiers payeur opte pour le prélèvement** :

- Le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique de votre tiers payeur.
- Le RIB de votre tiers payeur.



Nouveaux justificatifs  
Pam francilien

**Avez-vous des questions ?**

# Merci de votre attention

